

# REGISTRE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Relatif au projet de :

Création et exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes à LA LANDEC au lieu-dit « Le Tertre Isaac »

présenté par la SAS CARRIERES DE  
BRANDEFERT

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1

Objet de l'enquête : Création et exploitation d'une installation de Stockage de déchets inertes.

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 23 03 2016 de \_\_\_\_\_

M. le Maire de : \_\_\_\_\_

M. le Préfet de : des Côtes d'Armor

## Président de la commission d'enquête :

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

## Durée de l'enquête :

date(s) d'ouverture : du 22 avril 2016 au 20 mai 2016

les Jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30

les Vendredi de 14 heures 00 à 17 heures 00

les Jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30

Siège de l'enquête : Vendredi 24 30 à 14 h 30 JA LANDÉVEZ

Autres lieux de consultation du dossier : Préfecture St Brieuc

## Registre d'enquête :

comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : \_\_\_\_\_

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

le commissaire enquêteur recevra le public :

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

2

PREMIERE JOURNEE

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M. \_\_\_\_\_

10 mai 2016

Beatrice & Michel Allée, La Ville Helene, 22980 Plela la Plaine

page 12 : déchets 170103 et 170107 comment est contrôlé  
la présence de colles peintures, ...  
déchets 170504 et 200202 comment est contrôlé  
la différence entre "terre" et "terre végétale"  
(respectivement admissible et non admissible)  
déchets 101103 comment et où s'effectue la  
réparation des liants organiques - contrôle?

page 13 : \*\* comment est par qui est effectué ce contrôle?

page 14 : Comment se fait-il que des déchets ne se  
trouvent pas sur la liste des admissibles  
le deviennent ?  
Qui est compétent pour effectuer ces contrôles ?  
Que se passe-t'il en cas d'absence de cette personne ?

page 15 : En 1.3.2 la motivation de l'installation de  
base sur le Conseil Général des Côtes d'Armor,  
mais 40% des déchets sont prévus d'origine  
hors du département.

page 16 : Vu les dimensions de la surface et du résultat  
final "bombé" le volume de 250000 m<sup>3</sup>  
paraît bien trop élevé.

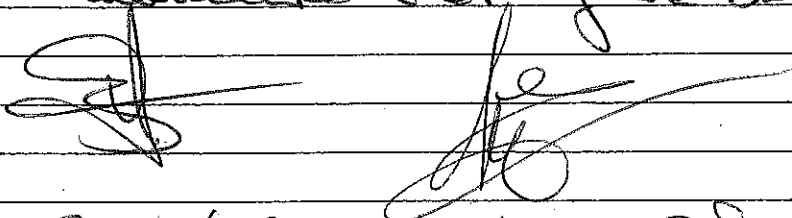
page 18 : Comment est sécurisé l'accès depuis le  
chemin communal bordant le site au sud.  
Après consultation du cadastre il s'agit  
bien d'un chemin communal et non d'un  
"chemin privé, propriété de Carrières de Braudafort"  
comme indiqué sur les plans.



page 19 : Contrôle des déchets : on vérifie la correspondance des documents et des déchets ?  
(3) Est-ce que on a les personnes ont reçu une formation ? "visuel et d'écrit" ?  
Quelle formation a reçu le conducteur de l'engin de fouissage pour détecter un problème ?  
S'il y a un problème comment les déchets sont-ils récupérés alors ?

page 26: Il y a un puits en activité à La Ville Helene, à environ 250 m à l'ouest.

\* Les rejets d'eau et écoulement devront se faire via le chemin communal, la zone humide, la bordure de la route et rejoindre directement la ruisseau qui alimente l'étang de Beaulieu ... ?



le 19 Mai 2016 LA RETAUDIERE Jacques Simone CHEVRIER  
- Intensité du trafic et dangerosité ! VC 26 et  
d.p. 62. routes étroites.

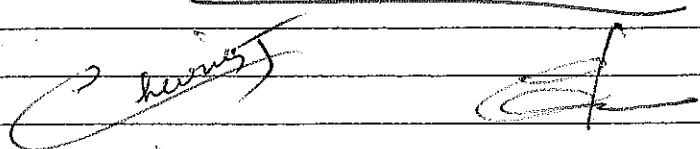
la carrière engendre déjà un trafic important (gras ampuke + convois presses) qui s'ajoutent à la circulation normale des habitants et des agriculteurs ! De plus poussières soulevées -

Plan d'eau à Retaudière (pas pris en considération)

Source ancienne fontaine en bord de Carrière au terrain PPherbe. Recevant déjà tous les écoulements de pompage Carrière -

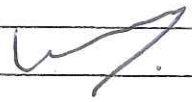
Page 18 -

le chemin dit "chemin finc Carrières Brandes" est un chemin communal -



Étant le propriétaire de l'étang de Beaulieu. Je ne suis pas favorable à votre projet qui pourrait affecter l'étang de Beaulieu par des écoulements non appropriés pour garder une eau non polluée.

M. M. Levet. Le château de Beaulieu.  
22930 Languedias.



P 20/05/16 M<sup>r</sup> Allec Michel La Ville Belere  
22980 Pélau le Petit.

\* Un maïaiche "pro" vient de s'implanter sur la commune de Languedias avec pompage dans l'étang de Beaulieu il serait nécessaire de traiter les eaux pluviales et d'écoulement avant rejet dans la douve, puis ruisseau et étang de Beaulieu.

- Les Carrières de Broudefert sont également propriétaires des salières de Kerqu situées en Héguit, site qui a servi de dépôt de déchets incinérés, il serait peut-être nécessaire d'aller voir le site qui est une véritable poubelle à ciel ouvert.

- Nasse d'eau stagnante avec bidon plastique de toute sorte

- reste de céramique non enfouie  
- Il y a eu des dépôts de Tôle Amiante sur le site, non protégés non filmés qui ont été enfouis sur place, j'en suis témoin ainsi que d'autres personnes qui ne l'avaient signalé.

Parce que ce site est isolé de tout on ne peut pas le droit de faire n'importe quoi.

Il serait bon que l'administration fasse un contrôle du site de Kerqu

5) avant de donner son aval.

dans le paragraphe 4.6.1. Camp pleuroles

Je cite : "Il n'y a pas de bâtiments sur le site"

Paux. Il reste un ancien atelier en  
dur utilisé pour la forge et la mécanique  
avec beaucoup de résidus huileux et gras  
(huile de vidange, Bitume et autres, il

existe également un ancien transformateur  
EDF, Morgan Tannion avec peut  
être encore des transformateurs dedans  
les bâtiments.

Attention ces anciens transformateurs  
EDF, s'il en reste sont au "Pyraline"  
produit hautement cancérigène.

ne pas démolir les bâtiments sans contrôle  
de l'état et sans dépollution, en  
prétextant par la suite : "Nous ne  
savions pas l'existence de cela"

Les Bâtiments que je cite sont actuellement  
envahis par la végétation et non visible,  
depuis 40ans que j'habite le secteur, j'ai  
eu plusieurs fois l'occasion de les voir et  
me promener à proximité.

\* Ne pas négliger ces remarques, le  
danger existe.

6